

Projet éolien de Langonnet

Lettre d'info #6

Mai 2023

Le mot de l'équipe projet : le projet a été déposé en Préfecture !

Madame, Monsieur,

Les études de faisabilité pour un projet éolien à Langonnet, entamées en 2020, sont terminées. Les différents enjeux locaux ont été finement étudiés, pour retenir une variante à 3 éoliennes engendrant le moins d'impact possible sur l'environnement, le paysage et l'acoustique, tout en garantissant une production optimisée d'énergie renouvelable. Grâce aux mesures de vent réalisées, nous prévoyons que le projet retenu assurera une production électrique de plus de 24 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 7 800 habitants (chauffage électrique compris).

Dans un contexte énergétique incertain, les énergies renouvelables sont plus que jamais nécessaires. Aujourd'hui, la France s'oriente vers un déploiement des énergies solaires et éoliennes et une extension du parc nucléaire. Cependant, les délais nécessaires à la construction de nouveaux réacteurs ne permettent pas de répondre à l'urgence de la mise en place de nouvelles sources de production d'électricité décarbonée dans les 15 prochaines années. Seules les énergies renouvelables et des mesures de sobriété énergétique permettront d'assurer la stabilité du réseau électrique et la décarbonation de notre mix énergétique. C'est la mission à laquelle nous œuvrons.

L'année 2022 a été charnière pour notre projet, déposé fin décembre en Préfecture du Morbihan. Les services de l'État ayant jugé le dossier suffisamment sérieux et complet, la prochaine étape sera l'enquête publique, qui se déroulera d'ici la fin de l'année (voir en page 6).

Enfin, nous profitons de cette lettre pour vous informer d'un changement d'interlocuteur. C'est désormais Tanguy Le Brun, chef de projet RWE Renouvelables France, qui assurera le suivi de l'instruction du dossier.



Tanguy Le Brun

Chef de projet

RWE Renouvelables France

tanguy.lebrun@rwe.com

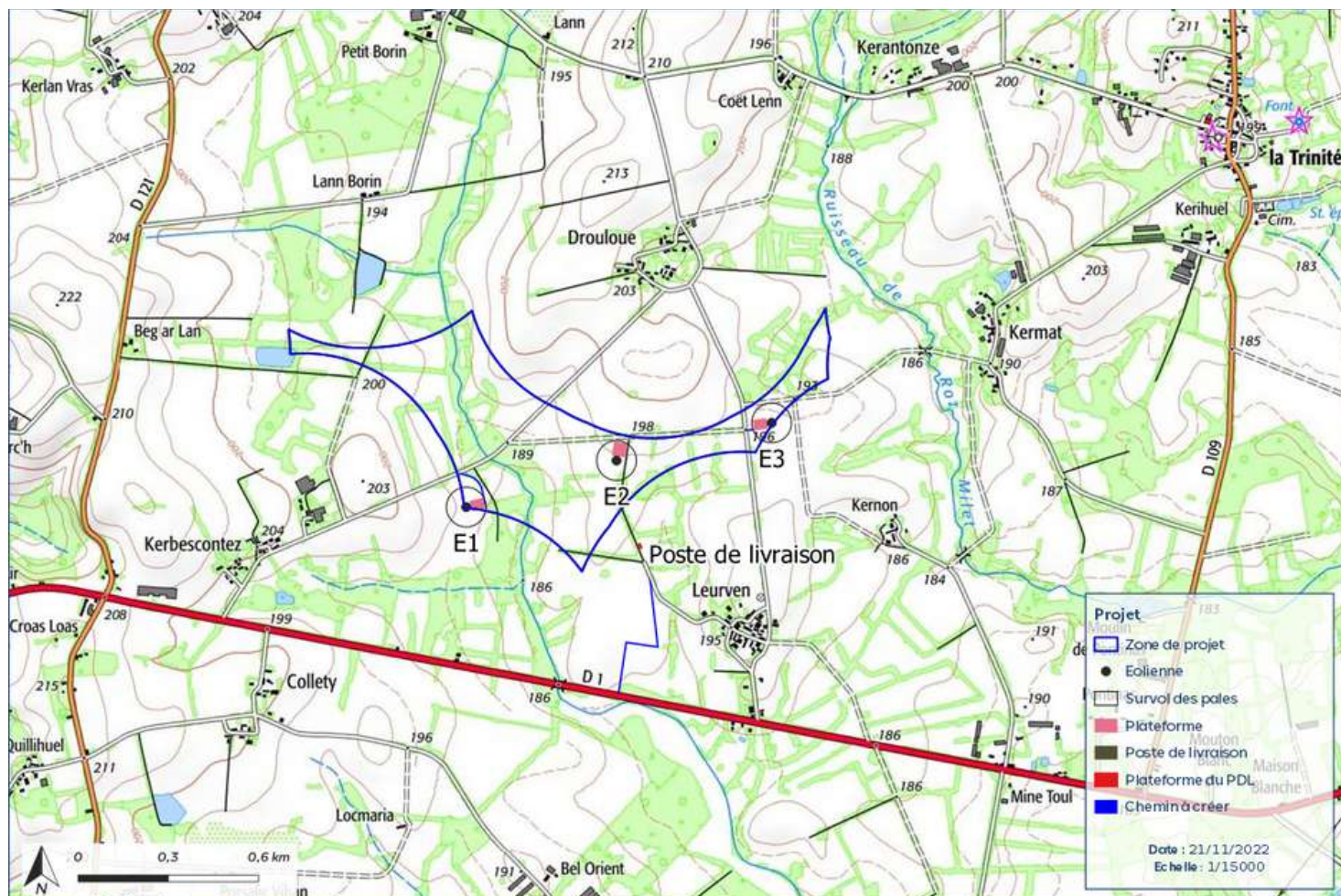
Le calendrier prévisionnel du projet



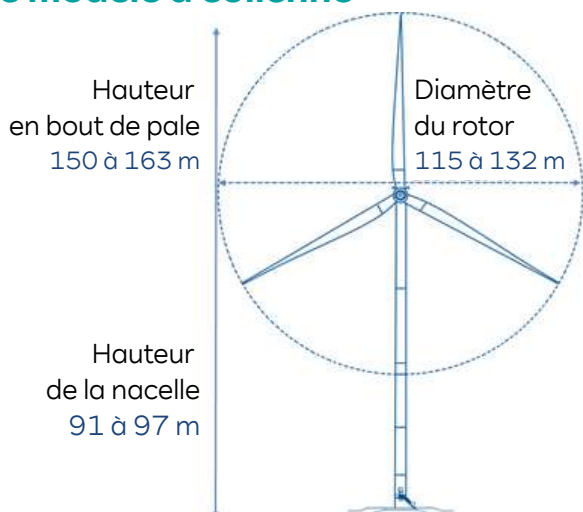
Le projet est finalisé

L'implantation retenue pour le projet éolien de Langonnet n'est pas le scénario maximisant puisqu'un projet à 4 éoliennes était envisageable. Cette variante à 3 éoliennes est cependant le meilleur compromis entre une production électrique suffisante et un projet respectueux de son environnement. Les différentes variantes envisagées avaient été présentées dans la précédente lettre. Depuis, cette implantation a été affinée au mètre près, et l'ensemble des installations nécessaires a été pris en compte (chemins d'accès, pans coupés...).

La trame d'implantation



Le modèle d'éolienne



Le projet éolien de Langonnet est contraint en hauteur par des servitudes aéronautiques. Compte-tenu de la topographie du site, les éoliennes ne doivent pas dépasser 163 m de hauteur totale.

Plusieurs modèles d'éoliennes sont considérées à ce stade : Nordex N117, Vestas V117 et V126, Enercon E115 et Siemens-Gamesa SG132. Ces modèles ont une hauteur totale comprise entre 150 et 163 m.

Les études sont réalisées en prenant en compte le modèle maximisant (par exemple, pour les photomontages, la SG132 qui a le diamètre de rotor et la hauteur en bout de pale les plus importants). Le choix définitif de l'éolienne dépendra des modèles disponibles sur le marché au moment de la construction du parc.

De solides études pour un projet de moindre impact environnemental

Nous présentons ci-dessous un bref aperçu des études réalisées dans le cadre de l'étude du projet éolien. Pour en savoir plus, consultez les panneaux sur le site du projet : langonnet.projet-eolien.com/documentation

L'étude écologique

Entre janvier 2021 et février 2022, le bureau d'étude naturaliste Ouest Am', basé à Rennes, a réalisé 22 sorties d'observation à proximité de la zone de projet afin d'inventorier l'avifaune durant un cycle biologique complet. Les enjeux les plus importants sont retrouvés en période de nidification (mai-juillet) et en migration post-nuptiale (septembre-novembre).

Les espèces à forte patrimonialité identifiées au cours de la période de nidification se trouvent principalement dans les secteurs de bocage, de haies et de boisements (Bruant des roseaux, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis...). Aucun axe de migration précis n'a été mis en évidence, les directions de vol étant très variables. Ce qui n'empêche pas la présence d'oiseaux en cours de migration (étourneaux, vanneaux...).

De nombreuses mesures d'évitement et de réduction sont donc prévues pour s'adapter à la sensibilité du site : ajustement du planning des travaux pour éviter la période sensible pour les oiseaux (mars à juillet), coordination environnementale, limitation de l'attractivité des plateformes d'éoliennes pour les oiseaux (par un entretien annuel), bridage des éoliennes.

En ce qui concerne l'activité des chauves-souris, 18 espèces ont été recensées, principalement en lisière de boisements. Un plan de bridage des éoliennes est prévu pour réduire les impacts potentiels.



Grand Cormoran © Oliricha



Vanneau huppé © Gidzy



Buse variable © Yves Hoebeke



Linotte Mélodieuse © Pierre Dalous



Pipistrelle commune © Barracuda1983

L'étude acoustique

Du 3 novembre au 11 décembre 2021, le bureau d'études spécialisé Sixense Engineering a installé 4 sonomètres à l'extérieur d'habitations parmi les plus proches de la zone étudiée à Langonnet.

L'objectif était d'effectuer un relevé du niveau sonore existant, mesuré en décibels : dB(A), toutes les 10 minutes, 24h/24 durant une période suffisamment longue pour déterminer le niveau de bruit résiduel (bruit à l'état initial). Ces données sont corrélées avec le vent mesuré (vitesse et direction).

Un plan de bridage a été défini pour assurer le strict respect des seuils réglementaires. Une campagne de vérification sera réalisée à la mise en service du parc pour vérifier la bonne application de ce plan.

Le bruit généré par les éoliennes

Les éoliennes sont des installations qui peuvent émettre du bruit, et notamment des vibrations entre le vent et les pâles. La législation française encadre ces émissions sonores de manière stricte. Il est interdit de dépasser un seuil ambiant de 35 décibels (dBA). La limite d'émergence autorisée s'applique avec l'impossibilité de dépasser 5dBA le jour et 3dBA la nuit. En comparaison, une voiture émet 80 dBA quand elle fonctionne.

Les éoliennes émettent également des infrasons, à cause de leur exposition au vent. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé. À titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

Carnet de photomontages

Les villes et bourgs du périmètre d'étude ne verront pas le parc éolien, excepté une légère perception à l'est de Langonnet. Le projet bénéficie du paysage de bocage, plutôt favorable à l'intégration des éoliennes grâce au rôle de filtre visuel des haies. Seuls les hameaux à proximité du projet seront soumis à des perceptions du parc éolien. Pour réduire certaines d'entre elles, RWE s'engage à mettre en œuvre des plantations de haies pour les riverains qui le souhaitent et ayant une vue sur le parc éolien. Plusieurs dizaines de photomontages ont été réalisés, ils seront tous consultables durant l'enquête publique à l'automne 2023.



Abords de l'église de La Trinité



Le Colléty



Kermat (nord)



Le Drouloué (route d'accès sud)



Leurven (nord)

Un projet créateur de valeur

Retombées fiscales

Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire. L'estimation des retombées fiscales pour un projet de 3 éoliennes d'une puissance de 3,6 MW unitaire est présentée ci-dessous :

Commune de Langonnet	19 200 € / an
Roi Morvan Communauté	50 700 € / an
Conseil départemental du Morbihan	31 200 € / an

Les mesures d'accompagnement à la construction du parc

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité. Les mesures proposées ont été co-construites avec des élus de Langonnet.



Enfouissement des lignes électriques aériennes du bourg de La Trinité-Langonnet



Achat d'un véhicule électrique pour les services communaux



Installation d'un éclairage extérieur pour l'église de la Trinité-Langonnet



Bourse aux arbres et haies pour les riverains du parc



Installation d'un panneau pédagogique et entretien de la future table d'orientation de la Calotte Saint Joseph

Le fonds de dotation régional RWE pendant toute la durée d'exploitation

Récemment, RWE Renouvelables France a souhaité s'engager pour mieux partager la valeur créée par ses parcs avec les territoires. Nous avons créé des dispositifs de mécénats : les fonds régionaux. Les parcs éoliens et solaires exploités par RWE versent une contribution annuelle en fonction de leur puissance à ces fonds qui vont soutenir les associations locales, fonds et fondations dans des projets liés au patrimoine, à la biodiversité et à la transition énergétique.

Le parc éolien de Langonnet abondera à hauteur de 21 600€ (2 000€ x 10,8 MW) par an le fonds de dotation Bretagne, auquel les associations de Langonnet pourront candidater.



Prochaine étape

L'enquête publique

En décembre 2022, nous avons déposé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale. Ce dossier a été examiné par les différents services de l'État. Si traditionnellement, ces services formulent une demande de compléments avec des sujets à approfondir ou retravailler, cela n'a pas été le cas pour le projet éolien de Langonnet.

Notre dossier a été jugé suffisamment sérieux et complet pour avancer vers la recevabilité. La Mission Régionale de l'Autorité environnementale a été saisie, et a rendu un avis motivé sur les études réalisées et le projet proposé. Notre travail des prochaines semaines est de rédiger un mémoire en réponse à cet avis, ce qui constituera la dernière pièce au dossier avant l'enquête publique à l'automne.

Zoom sur le fonctionnement de l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire sera pris en compte par le Préfet dans sa décision finale.



Comment participer ?



Registre
sur Internet



Registre en Mairie
(ou sur papier libre
déposé en Mairie)



Permanences
du Commissaire
enquêteur en Mairie



Toutes les communes
dans un périmètre
de 6 km autour du projet

La prochaine lettre d'information que vous recevez présentera les modalités de participation à l'enquête publique, et notamment les dates des permanences du Commissaire enquêteur. D'ici-là, restez informés et n'hésitez pas à nous contacter via le site Internet dédié : <https://langonnet.projet-eolien.com>